

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### La liberté d'entreprendre doit être au cœur de l'action du nouveau ministre de l'Agriculture

---

Coop de France félicite M. Jacques MEZARD pour sa nomination au poste de ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation au sein du Gouvernement dirigé par M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre.

Coop de France partage la feuille de route dressée par le Président de la République pour « *des agriculteurs fiers qui vivent de leur travail et des Français fiers de leur agriculture* ». Dans ce cadre, notre Fédération souhaite tout particulièrement souligner les objectifs suivants :

➤ **Garantir des prix justes pour que les agriculteurs puissent vivre de leur travail.**

Les entreprises coopératives agricoles organisent le pouvoir économique des producteurs, elles portent l'ambition du revenu des agriculteurs et de la fierté retrouvée de leur métier. Dans le cadre des futurs Etats généraux de l'Alimentation, il s'agira de mettre fin à la guerre de prix bas en abordant les enjeux de création et de répartition de valeurs, ainsi que de reconstruction de filières fortes. Coop de France y prendra toute sa place.

➤ **Se battre pour une Europe qui protège.**

Au sein d'une mondialisation assumée, il nous faut pouvoir aujourd'hui développer notre capacité à affronter une concurrence accrue en favorisant la compétitivité de nos entreprises. Il conviendra ainsi de promouvoir des outils de gestion des risques économiques, climatiques et sanitaires, auxquels nos coopératives sont prêtes à s'associer. L'Europe de demain devra être moins normative et plus à l'écoute des territoires, des acteurs économiques et des citoyens.

➤ **Construire l'agriculture du futur, innovante et diversifiée.**

Révolution numérique, changement climatique, respect de l'environnement, ubérisation de l'économie, autant de mutations dans lesquelles doit s'inscrire notre secteur d'activité et qui justifient un effort d'investissement et de modernisation exceptionnel, annoncé à 5 milliards d'euros.

➤ **Libérer le travail, l'investissement et l'énergie des territoires.**

Tous les leviers pour libérer les énergies et favoriser la réussite des territoires doivent être actionnés rapidement :

- Simplification administrative, mise en place du droit à l'erreur, fin de la sur-transposition des normes européennes. L'administration doit être là pour accompagner, non pour sanctionner.
- Renforcer la compétitivité en baissant les charges : les entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires attendent le basculement promis du CICE en allègement de charges pour conforter leur engagement dans la création d'emplois.

Eu égard à l'ampleur de ces objectifs, il nous apparaît essentiel que le nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Jacques MEZARD, puisse bénéficier de larges attributions, incluant l'agriculture, l'agroalimentaire, l'alimentation, la forêt et la ruralité.

Pour atteindre ces objectifs, les 2 600 entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires, ainsi que les 11 545 CUMA, sont des acteurs incontournables. Fortes de leurs 165 000 salariés, elles cultivent le goût d'entreprendre, de l'innovation et de l'investissement.

Pour Michel Prugue, Président de Coop de France, « nous attendons un ministère de l'Agriculture fort qui soit à l'écoute, travaille avec pragmatisme et prenne les décisions qui s'imposent en mettant au cœur de son action la liberté d'entreprendre. Pour atteindre ces objectifs, la volonté doit être sans faille. »

Contact presse : Arnaud CAMUSET  
Tél. 01 44 17 58 21  
arnaud.camuset@coopdefrance.coop  
[www.coopdefrance.coop](http://www.coopdefrance.coop)

**Coop de France en bref :**

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 90 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.